

La Chasteté Préconjugale -

Il y a toujours eu des fiancés pour brûler les étapes et se donner l'un à l'autre avant le jour du mariage. Jadis, cela n'allait pas sans difficultés: ceux à qui c'était arrivé se sentaient en faute et ne le criaient pas sur les toits! Ils avaient été imprudents, n'avaient pas su attendre et avaient fini par céder à la violence de leur passion. Ils n'en étaient pas particulièrement fiers; les meilleurs en étaient même extrêmement honteux. Ils faisaient l'expérience de leur faiblesse et du peu d'effets de leurs bonnes résolutions.

Ce qu'il y a de nouveau, de nos jours, c'est qu'avec l'inflation du «sexuel» qui caractérise notre civilisation à bout de souffle, on cherche à justifier les relations préconjugales, à les «déculpabiliser», à les recommander même comme favorables à l'entente conjugale. De même qu'on se fréquente, avant de se marier, pour apprendre à se connaître sur le plan du caractère, des idées et des goûts, et prévenir ainsi les risques d'incompatibilité psychologique, de même on estime bon d'aller plus avant dans la découverte l'un de l'autre pour voir si l'on se convient sur le plan physique.

Je dois préciser que mon propos ne concerne que les jeunes gens qui envisagent sérieusement de s'épouser et de fonder ensemble un foyer. Je ne parle pas de ceux qui vivent ensemble hors de la perspective du mariage. J'exclus davantage encore ceux qui vont d'aventure en aventure, et qui vivent dans un célibat nominal et une polygamie de fait. Non, je m'en tiens à ces jeunes qui veulent être l'homme ou la femme d'un seul amour, et qui, respectant encore quelque peu l'enseignement biblique, ne pensent pas l'enfreindre en ayant des relations intimes avec celle dont ils ont la ferme intention de faire leur femme, avec celui dont elles espèrent fermement qu'il sera leur mari. Le 7e commandement réprouve l'adultère et, semble-t-il, il n'y a pas d'adultère dans leur cas. Voyons donc, Bible en mains, s'ils ont raison.

L'institution du mariage

Laissant de côté quelques touches éparses concernant la virginité avant le mariage, allons d'emblée au texte fondamental: Gen 2.24. Bien qu'appartenant à l'Ancien Testament, ce texte n'est pas de ceux que la Nouvelle Alliance aurait rendus caducs, puisqu'il est repris par saint Paul dans Eph. 5.31 et surtout par Jésus lui-même dans Mat. 19.5 et Marc 10.7-8. Il exprime la raison d'être de la différenciation sexuelle (Dieu créa l'être humain homme et femme) c'est-à-dire la formation du couple et la fondation de la famille: *L'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme pour devenir une seule chair.*

On peut voir entre ces deux membres de phrases une succession chronologique: l'homme franchit une étape décisive de son existence, il cesse d'être dépendant de ses parents (et fils célibataire) pour entrer dans une condition nouvelle où il fondera son propre foyer et vivra avec sa propre femme. Il y a d'abord rupture, puis attachement. On ne peut pas prendre les choses dans l'ordre inverse: d'abord attachement, relation intime avec une femme, puis ultérieurement, séparation d'avec la famille parentale. Autrement dit, c'est à partir du mariage seulement que l'homme et la femme peuvent devenir une seule chair. Tant que le jeune homme est «à la maison», il vit dans la chasteté; lorsqu'il se lie physiquement à une femme, il a quitté la maison sans retour. Celle qu'il «connaît», au sens où Adam *connut* Eve, n'est pas sa future femme, mais sa femme.

Mais ce qui est décisif, c'est que l'institution du mariage unit indissolublement **un** homme et **une** femme. Elle est monogamique et exclusive de toute autre union. L'homme qui laisse son père et sa mère s'attache à sa femme, qui est unique et irremplaçable, et avec laquelle il s'est lié pour la vie. C'est avec celle-là, et avec aucune autre, qu'il devient *une seule chair*. Les relations intimes ne sont possibles qu'avec celle qu'il a choisi à l'exclusion de toute autre, et à laquelle il s'est donné sans réserve. L'amour physique est le

signe et l'expression la plus forte possible de ce don de soi total et définitif. Admettre le signe avant la réalité - et donc sans la réalité - c'est violer l'ordre divin.

Les fiancés, si sûrs qu'ils soient de leur amour, ne se sont pas encore engagés l'un envers l'autre pour les «bons et les mauvais jours, jusqu'à ce que la mort les sépare». Ils peuvent encore se séparer, et c'est notamment à réserver cette possibilité que les fiançailles sont destinées. Cette rupture devient particulièrement possible quand on avoue que l'intimité sexuelle n'est qu'un essai: on envisage donc d'avance que cet essai puisse ne pas être concluant. On fait une réserve, on met des conditions, ce qui est la négation même du don de soi. Dès lors, les relations intimes sont mensongères, elles n'expriment pas ce pour quoi elles sont faites: cet engagement sans réserve ni condition. Elles sont la simple satisfaction d'un besoin physique; à tout le moins, elle privilégie l'aspect physique de l'amour aux dépens de toutes les autres composantes: l'affection, la tendresse, l'échange des sentiments et des pensées, le partage des joies et des peines, bref, tout ce qui résulte précisément d'un engagement mutuel complet. Et si les fiançailles viennent à être rompues, un mariage ultérieur sera adultère par rapport à ce faux mariage. Car il n'y aura pas eu rien qu'une femme dans la vie de cet homme, rien qu'un homme dans la vie de cette femme.

Saint Paul et la question sexuelle.

Venons-en à un autre texte majeur: le chapitre 7 de la première épître aux Corinthiens, tout entier consacré à ce qu'on appelle aujourd'hui la «question sexuelle». Dans ce chapitre, l'apôtre Paul présente à ses lecteurs, à quiconque veut vivre chrétiennement dans ce domaine, une rigoureuse alternative: ou bien le **célibat**, vécu dans la continence, dans le non-emploi de la fonction génitale, sublimé en consécration à Dieu et en dévouement pour le prochain; ou bien le **mariage**, c'est-à-dire la vie commune avec une personne de l'autre sexe, au vu et au su de tous, avec les caractères de choix exclusif et d'engagement

irrévocable que nous avons dit plus haut d'après la Genèse et l'Évangile.

Ou le célibat, ou le mariage: il n'y a pas de troisième possibilité, de condition intermédiaire qui ne serait ni mariage, ni célibat, et qu'on pourrait nommer concubinage, union libre ou mariage à l'essai. Cet état intermédiaire, qu'à vrai dire les païens connaissent et vivent, n'a pas d'autre nom, du point de vue de la foi chrétienne, que celui d'impureté (ou d'impudicité).

Le célibat, on le sait, a les préférences de Paul, non pas pour des raisons morales, parce qu'il serait supérieur au mariage, mais simplement pour des raisons pratiques, parce qu'il permet une plus grande disponibilité pour le service de Dieu, surtout dans les temps de persécution comme ceux que l'apôtre voyait s'approcher. Le mariage, vécu dans la fidélité, dans l'amour, dans l'oubli de soi et l'attention au conjoint, dans une communion profonde, tant charnelle que spirituelle, est la seconde forme de pureté, d'obéissance à Dieu dans le domaine sexuel. (Cela prouve, entre parenthèses, que Paul, comme l'Écriture tout entière, n'a pas de prévention contre la sexualité en elle-même, et qu'elle n'est pas pour lui un affreux «tabou» qu'il faudrait réprimer: c'est uniquement le mauvais usage de la sexualité qui est la cible de sa réprobation; la sexualité est bonne et sainte, comme le dit aussi la Genèse, comme le confirme Jésus, mais son exercice n'est légitime que dans le mariage). En dehors donc de ces deux formes de pureté: le célibat et le mariage, il n'y a que péché, transgression de l'ordre établi par le Créateur.

Un verset résume lapidièrement tout cet enseignement de 1 Cor 7 et le dérobe à tout ergotage, c'est le v. 9: *«Si (les non-mariés) ne peuvent garder la continence, qu'ils se marient! car il vaut mieux se marier que de brûler».*

Brûler, cela se comprend sans peine, c'est éprouver des désirs si ardents qu'on en est tourmenté ou qu'on ne peut les réprimer, et qu'alors on cherche à les

satisfaire avec une prostituée, avec la femme de son prochain ou avec sa fiancée. Si donc on n'a pas le don du célibat, il ne reste aux yeux de l'apôtre, qu'une solution: épouser celle qu'on aime. Il est exclu de rester en quelque sorte entre deux chaises et de participer à la fois à l'état de célibataire, qui n'a pas encore constitué son propre foyer, et à celui d'homme marié (ou de femme mariée) qui vit en pleine intimité avec son conjoint. Un jeune homme et une fille ne peuvent se donner mutuellement la marque suprême d'amour que se donnent ceux qui s'appartiennent totalement l'un à l'autre, quand précisément ils ne s'appartiennent pas encore. Il faut choisir: ou renoncer au mariage et vivre dans la chasteté, ou renoncer au célibat et entrer dans une totale communauté de vie avec une épouse ou un époux.

Dans ce domaine aussi, ou bien on ne met pas la main à la charrue, ou bien si on l'y a mise, on ne regarde pas en arrière.

Telle est donc la Loi. Ceci posé, on se rappellera deux choses: la première, c'est que la Loi est donnée pour le bien des hommes, et que si elle les empêche de faire ce qu'ils auraient envie de faire, c'est dans leur propre intérêt. Elle est en elle-même une grâce. La seconde chose, c'est qu'il y a la grâce, au sens fort du terme, autrement dit le pardon, pour ceux qui enfreignent la Loi; et nul n'est plus compréhensif que le Dieu de Jésus-Christ à l'égard des faiblesses des hommes. Reprenons successivement ces deux points.

Le bonheur dans l'obéissance

La loi est un bienfait, une protection, un secours. Elle est destinée à épargner aux hommes des expériences malheureuses, et à leur tracer le chemin dans lequel ils seront bénis. La loi concernant la chasteté préconjugale ne fait pas exception: si le jeune homme l'écoute, il vivra; s'il passe outre, il s'attirera toutes sortes de désagréments, de déboires et de souffrances.

L'intimité sexuelle n'est jamais inoffensive. Elle n'est pas le verre d'eau qu'on boit quand on a soif. Voyez ce qu'en dit l'apôtre dans 1 Cor 6, toujours à partir de Gen 2: *Ils seront une seule chair*. Elle fait de deux êtres un seul. Dès lors que cette intimité est consommée en dehors du mariage, de l'état où ces deux êtres pourraient n'être véritablement qu'un seul, elle se trouve en porte-à-faux. Elle fusionne en une seule personne deux êtres qui sont encore séparés. D'où un trouble, un malaise qui, pour être inavoué ou même contesté, n'en est pas moins réel.

La première femme que l'on possède sera toujours un peu sa femme, le premier homme auquel on se donne sera toujours un peu son mari. Qu'arrive-t-il s'il y a rupture de fiançailles et si cette femme ne devient pas votre femme, ce mari votre mari? Il restera toujours quelque chose de cette première union, qui étendra comme une ombre sur un mariage subséquent avec une autre personne. Cette personne-là ne pourra pas être l'unique, la première et la dernière, et l'union avec elle ne pourra pas avoir le caractère de découverte merveilleuse qu'elle aurait eu autrement. «Le mariage, écrit Roger Mehl, cesse d'être un commencement absolu, l'entrée dans une existence nouvelle; il est défloré».

Au surplus, quand les relations intimes sont considérées comme un essai, une façon de voir si l'on est fait l'un pour l'autre, il n'y a pas de raison, si cet essai ne donne pas satisfaction, pour qu'il ne soit pas suivi d'un second, d'un troisième, d'un énième. Moins on aura voulu se fixer dès la première fois, moins on sera capable de se fixer dans la suite. On risque ainsi de voler de fleur en fleur, d'aller de liaison en liaison, comme Don Juan, sans jamais connaître les bienfaits du mariage indissoluble, à moins qu'on ne se marie «pour faire une fin», ce qui n'est sûrement pas la meilleure manière de se marier.

Essayer le définitif ?

D'ailleurs, le principe d'un essai est parfaitement incompatible avec celui du mariage, où l'on se lance

pour ainsi dire à corps perdu, en brûlant ses arrières, sans mettre de «si» et de «mais».

Et pratiquement, la valeur de cet essai, et les conclusions qu'on en peut tirer, sont assez illusoire. Il se peut qu'il échoue simplement parce qu'on est novice, ou que les conditions plus ou moins clandestines dans lesquelles il est effectué, puisqu'on n'est pas marié, le font échouer: on a beau se dire au-dessus des préjugés «bourgeois» ou «judéo-chrétiens» et se croire intérieurement libre d'agir ainsi, un sentiment inconscient de culpabilité, surtout chez les jeunes filles, peut provoquer un blocage fatal. Les mêmes relations intimes, entre les mêmes personnes, mais pratiquées dans la légitimité, la sécurité et la stabilité du mariage, pourraient très bien réussir, et si ce n'est pas d'emblée, du moins avec le temps et à force de patience et de véritable amour.

D'autre part, à l'inverse, des relations parfaitement réussies entre fiancés n'empêcheront pas la rupture de se produire, avant ou après le mariage, si c'est essentiellement sur ces relations physiques que l'on a fondé l'harmonie du couple, sans tenir compte suffisamment des facteurs psychologique, caractériel, de mentalité et d'éducation. L'entente des corps ne va pas forcément de pair avec celle des cœurs, des esprits et des âmes, surtout si l'on néglige l'amour au sens de I Cor. 13.

N'oublions pas non plus le drame que peut présenter la rupture d'une fréquentation, quand l'un seulement des partenaires s'est détaché, mais que l'autre s'est au contraire attaché fortement. Ce drame est plus grand, la souffrance plus vive et plus profonde, quand les relations ne sont pas restées au niveau platonique, mais ont été poussées jusqu'à leur point extrême. La déchirure est d'autant plus grave que la communion a été plus étroite. Combien de jeunes restent désabusés, après une expérience semblable, et hors d'état de croire encore à un amour vrai!

Tricherie et baisse de l'étiage spirituel

Il faut signaler également, pour les jeunes qui anticipent sur le mariage, l'obligation où ils sont de tricher avec les conséquences de leurs relations. Si autrefois la venue d'un enfant sanctionnait souvent leur faute, les précautions contraceptives d'aujourd'hui les exposent à un autre danger: celui de dissocier profondément les deux fins du mariage: l'unité du couple et la procréation, et de refuser celle-ci au profit exclusif de celle-là. Je sais bien que c'est ce que fait allègrement la société contemporaine, dans le mariage et hors du mariage; mais cela ne veut pas dire que ce soit un bien. Le refus de l'enfant ne peut qu'aggraver l'égoïsme, l'esprit de jouissance et la fuite devant les responsabilités qui caractérisent en elles-mêmes les relations préconjugales.

Enfin - et nous ne sommes pas si loin du point précédent - les relations préconjugales risquent de s'accompagner, chez les jeunes chrétiens, d'un refroidissement de la foi, celui-ci pouvant être la cause de celles-là ou bien leur effet. Ces jeunes peuvent glisser dans la faute parce qu'ils se sont éloignés de Dieu, et que la force du Christ a cessé d'être agissante en eux; ou bien c'est parce qu'ils ont commis la faute qu'ils se sont révoltés contre Dieu, dont ils trouvent le commandement de chasteté trop dur à observer. C'est Wilfred Monod, sauf erreur, qui disait que bien des jeunes gens deviennent douteurs quand leur conduite devient douteuse. De toutes façons, les voilà sur la pente de l'incroyance: seront-ils perdus pour le service de Dieu et du prochain?

Sauver ce qui était perdu

Mais non. Avec Dieu, personne n'est jamais perdu sans recours et sans espoir. C'est ce que je voudrais souligner pour terminer.

Je le rappelle aux jeunes que la Loi divine écrase et désespère, qui luttent péniblement pour l'observer, ou qui peut-être l'ont transgressée malgré eux.

Je le rappelle aussi aux parents qui voient leur grand fils ou leur grande fille, contaminé ou contaminée

par le laxisme contemporain, vomir les principes sacrés qui avaient modelé leur propre jeunesse.

Ce ne sont pas les bien-portants qui ont besoin du médecin, mais les malades. Notre Seigneur Jésus-Christ n'est pas venu sauver des justes, mais des pécheurs.

La loi de Dieu n'est pas là pour condamner ceux qui l'enfreignent, ni pour porter sur les sommets de la suffisance et de l'orgueil ceux qui pensent l'avoir observée. Elle a été donnée pour révéler le péché, pour nous faire mesurer l'écart effrayant qu'il y a entre la sainteté de Dieu et le désordre de notre vie, et pour nous amener à crier miséricorde. Elle a été donnée en outre pour montrer le chemin à ceux qui, ayant obtenu miséricorde, ne comptent plus sur eux-mêmes, mais sur la puissance du Saint-Esprit en eux.

Autrement dit, devant le désarroi actuel des esprits, devant les théories à la mode qui se veulent accommodantes et compréhensives à l'égard des «péchés de la chair», il importe au premier chef d'être au clair sur ce que Dieu veut véritablement en ce domaine, et de ne pas donner raison à ces théories qui permettraient trop facilement de justifier toute une partie de la jeunesse. Car qui veut justifier ce qui n'est pas juste, se prive de la seule justification possible: celle que Dieu accorde à la repentance. Celui qui s'élève sera abaissé; seul celui qui s'abaisse sera élevé.

Appeler «bien» ce qui est «mal», c'est laisser croupir le mal et le priver de toute possibilité de régénération. Faire passer pour bien-portants ceux qui sont malades, c'est les priver de médecin, sans rien changer au fait qu'ils sont malades et que leur maladie risque de les conduire à la mort.

Se dérober à la Loi, c'est se priver de la Grâce. Celui qui prétend que les relations préconjugales n'ont rien de répréhensible, qu'elles sont même bonnes et normales, persévérera dans son erreur et encouragera

les autres à faire comme lui. Mais celui qui reconnaît que ces relations sont une faute, une transgression de la volonté divine, celui-là, même s'il a commis cette faute, peut s'en repentir, s'efforcer d'y renoncer à l'avenir et entraîner les autres à ne pas la commettre. Pour lui il y a de l'espoir, Dieu peut faire quelque chose de cet homme (ou de cette femme), les erreurs passées pourront être effacées, tout peut recommencer à neuf.

Le jeune homme (ou la jeune fille) qui s'incline devant la loi divine de la chasteté préconjugale, même s'il a de la peine à l'observer, même si la lutte est parfois surhumaine, même s'il lui arrive de succomber, a une tout autre stature spirituelle que le jeune «dans le vent» qui ne se pose pas de problème, qui suit sa nature et les faux prophètes de la liberté sexuelle. Chez celui-ci, la conscience se tait peu à peu, et finit par mourir, il n'a plus d'exigence morale, sa vie n'a aucune profondeur. Chez celui-là au contraire; il y a un «idéal», une volonté de s'élever, une recherche de Dieu, de la grandeur; il vit, tandis que l'autre est mort. Car le plus important n'est pas d'être sans reproche, mais de combattre.

Là où il n'est pas censé y avoir de péché, il n'y a pas de progrès possible, ni personnel, ni collectif. Il n'y a de progrès que dans le mal, dans l'avilissement, dans la bestialité. C'est donc en étant parfaitement rigoureuse sur le plan moral que l'Écriture ouvre les cœurs à la repentance, au besoin du pardon divin, au perfectionnement et au changement. Ce n'est qu'à des coupables qu'elle peut annoncer l'amour de Dieu qui pardonne, qui relève et qui aide à faire mieux. Ce sont les coupables conscients qui représentent une chance pour la jeunesse, pour nos Églises et pour la société.

Là où la morale des temps nouveaux cherche à supprimer la culpabilité, il n'y a plus d'espoir de sainteté - et la culpabilité demeure... R. Barilier